

Communauté de communes Sud Retz Atlantique **30 juin 2022 : Soirée de l'économie**

- Avec un bassin de population en constante augmentation et un tissu artisanal et industriel pourvoyeur d'emplois, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique travaille à apporter des conditions favorables au développement des entreprises.
 - Création, gestion et entretien des zones d'activités (11 zones intercommunales)
 - Mise en réseaux et rôle de facilitateur
 - Location de bâtiments à des conditions favorables...
- Ce jeudi 30 juin, à Machecoul Saint Même, elle a souhaité réunir les chef.fe.s d'entreprises des huit communes du territoire et les partenaires œuvrant pour l'économie et l'emploi (pôle emploi, mission locale, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce, la région...) lors d'une Soirée de l'économie.
- L'événement est essentiellement tourné vers l'échange et le partage d'expériences. Cette Soirée est l'occasion pour les participants de réfléchir et transmettre leurs points de vue sur cinq thématiques :
 - L'emploi, le recrutement et la formation,
 - La mobilité des actifs et la problématique des parkings,
 - L'énergie et l'autoconsommation collective,
 - Les déchets et les entreprises,
 - L'économie et la Distillerie des Initiatives.
- La collectivité a également souhaité mettre à l'honneur, lors de cette soirée, les artisans du territoire qui vont recevoir leur titre de Maître-Artisan par la Chambre de métiers et de l'artisanat (Cf fiches des lauréats). **Le titre de Maître Artisan permet de mettre à l'honneur l'artisanat de proximité, qui constitue un vecteur de développement durable et d'aménagement équilibré du territoire.**

Titre de Maître-Artisan

La Chambre de métiers et de l'artisanat propose aux artisans de valoriser leur savoir-faire métier grâce au **titre de Maître Artisan**.

Obtenir ce titre, c'est affirmer l'identité artisanale de son entreprise. Cette distinction est reconnue par les professionnels de l'artisanat et valorise la qualification professionnelle de l'artisan. Ce titre peut également être rassurant pour la clientèle puisqu'il certifie de la qualité des produits et des services proposés par l'artisan.

Le titre de Maître Artisan est la plus haute distinction décernée aux chefs d'entreprises artisanales par la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Pour obtenir ce titre de Maître Artisan, il faut soit :

- être titulaire du Brevet de Maîtrise (BM) dans le métier et justifier de deux années d'expérience professionnelle ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent au BM dans le métier exercé, justifier de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes au BM, et de deux ans d'expérience professionnelle ;
- être immatriculé au répertoire des métiers depuis au moins dix ans et justifier à défaut de diplôme, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou avoir participé à des actions de formation.

Pour le Maître Artisan en métier d'art, il faut également exercer un métier de l'artisanat d'art recensé dans la liste fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015.

Contacts presse

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

Vincent Le Yondre – Directeur général adjoint

vleyondre@ccsudretzatlantique.fr - 06 45 56 92 97 - 02 40 02 37 38

Chambre de métiers et de l'artisanat 44

Anne-Sophie THOMAS

asthomas@artisanatpaysdelaloire.fr